



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 février 2023  
Français  
Original : anglais

## Forum des Nations Unies sur les forêts

### Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Point 3 c) i), ii), iii) de l'ordre du jour provisoire\*

**Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci**

**Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat**

**Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques**

**Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes**

## **Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contribution de ceux-ci**

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Conformément à la résolution [2021/6](#) du Conseil économique et social, à sa dix-huitième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait examiner la question du renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et la contribution de ceux-ci, à savoir : a) les contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations

\* [E/CN.18/2023/1](#).



membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques, et les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat ; b) la contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques ; c) les contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques, et les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes. La présente note, qui fournit des informations d'ordre général et des points clés relatifs aux résultats des activités intersessions menées depuis la dix-septième session du Forum par ses partenaires et parties prenantes, sert de base aux débats de la dix-huitième session du Forum tenu au titre du point 3 c) de l'ordre du jour et de ses alinéas i), ii) et iii).

## I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-huitième session, tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Dans le cadre de ces discussions, le Forum examinera le point 3 c) de l'ordre du jour (Renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci) et ses alinéas i) (Contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat), ii) (Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques) et iii) (Contributions des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé et des milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes).

2. La présente note, qui servira de base aux débats du Forum sur les questions susmentionnées, donne une vue d'ensemble des activités intersessions correspondantes menées depuis la dix-septième session du Forum et comprend quelques propositions que le Forum est appelé à examiner à sa dix-huitième session.

## II. Contexte

3. Le Partenariat de collaboration sur les forêts joue un rôle important en aidant le Forum et ses membres à promouvoir les objectifs et les cibles mondiaux relatifs aux forêts, notamment grâce à la coopération et au partenariat entre ses membres, en mettant en œuvre un plan de travail conjoint aligné sur les programmes de travail du Forum et en recensant des actions collectives à mener par toutes les organisations membres du Partenariat ou par certains groupes de membres.

4. En se fondant sur les conclusions formulées à la dix-septième session du Forum, le Conseil économique et social, par sa résolution 2022/17, a invité le Partenariat à continuer de renforcer sa collaboration et son soutien aux travaux du Forum et de ses membres en vue de la mise en œuvre du programme de travail quadriennal du Forum pour 2021-2024 et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Il a en outre invité les organisations membres du Partenariat à renforcer leur coopération et leur collaboration ainsi que leur soutien au Forum et à ses membres, afin de mettre à exécution les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de contribuer ainsi à la mise en œuvre des instruments, mécanismes, engagements et objectifs multilatéraux liés aux forêts.

5. Le Conseil a souligné que la mise en œuvre de la gestion forestière durable ne serait effective que si toutes les parties prenantes y contribuaient, qu'il s'agisse des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, des propriétaires forestiers, des peuples autochtones, des collectivités locales, des autorités locales, du secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), des organisations non gouvernementales, des femmes, des enfants et des jeunes ou des institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques, à tous les niveaux. Le Conseil a encouragé ces parties prenantes à continuer de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et à tenir le Forum informé des progrès accomplis à cet égard. Il s'est également déclaré conscient du rôle essentiel que jouaient les petits propriétaires fonciers, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que les communautés

locales et les peuples autochtones, dans la conservation, la gestion durable et la protection des forêts.

6. Le Conseil s'est en outre prononcé sur les mesures à prendre en prévision de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs. Il a décidé que ces mesures préparatoires, qui ont été définies dans l'annexe à la résolution 2022/17 du Conseil, devraient être mises en œuvre de manière transparente et indépendante, et en étroite consultation avec les membres du Forum, ainsi qu'avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties prenantes concernées, y compris par le truchement de questionnaires, le cas échéant. On trouvera dans la note du Secrétariat sur l'état des préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, publiée sous la cote E/CN.18/2023/6, des informations détaillées sur l'état d'avancement des activités intersessions mises en œuvre dans la perspective de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, notamment la participation et les contributions à cet examen du Partenariat, des partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum et des grands groupes et parties concernées.

### **III. Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et contributions de ceux-ci**

7. Conformément aux directives figurant dans la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, la dix-huitième session, en tant que session technique, comprendra des échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. Au cours de ces échanges, l'interface science-politique, les questions de portée générale et les questions nouvelles seront examinées et les points de vue des jeunes, les questions de genre et les perspectives des régions seront pris en considération.

8. Le Bureau a décidé que les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum seraient les suivantes : a) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; b) accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts<sup>1</sup>. On trouvera dans la note du Secrétariat sur les discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024, publiée sous la cote E/CN.18/2023/2, des informations détaillées sur les priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024 en lien avec les objectifs

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts, voir à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/07/UNFF18-19-Thematic-Priorities-web.pdf>.

relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial, les objectifs de développement durable et les évolutions concernant les forêts au niveau international.

## **A. Contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts, de ses organisations membres et du système des Nations Unies à la réalisation des priorités thématiques, et progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Partenariat**

### **1. Mise en œuvre du programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la période 2021-2024 et vision stratégique à l'horizon 2030**

9. Le Partenariat planifie et met en œuvre ses activités conjointes, s'efforçant de contribuer aux priorités thématiques du Forum par son programme de travail. Les activités récurrentes et les initiatives conjointes mises en œuvre dans le cadre du Partenariat ont pour objectif de renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies en ce qui concerne les questions liées aux forêts entre toutes les organisations membres du Partenariat. Par ses initiatives conjointes et autres activités, le Partenariat s'attache également à apporter une coopération sur les plans scientifique et technique.

10. En 2021, le programme de travail du Partenariat pour la période 2021-2024 a été élaboré compte tenu de l'alinéa e) du paragraphe 22 de la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social et des directives émanant du Forum sur les forêts et des autres organes directeurs des organisations membres du Partenariat.

11. Le programme de travail présente les activités prévues du Partenariat pour la période 2021-2024, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre de celles-ci et de fournir des informations à ce sujet aux États membres, aux organes directeurs et aux parties prenantes des organisations membres du Partenariat.

12. Les activités prévues visent à contribuer à la mise en œuvre des cadres d'orientation du programme de travail, plus particulièrement les fonctions essentielles du Partenariat, les priorités stratégiques du Partenariat contenues dans sa vision stratégique à l'horizon 2030, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les priorités thématiques du Forum, et les objectifs de développement durable, parmi d'autres objectifs, instruments, processus et faits nouveaux intervenus au niveau international liés aux forêts.

13. On trouvera ci-dessous des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail en cours depuis la dix-septième session du Forum.

### **2. Activités récurrentes du Partenariat**

14. Le Partenariat a tenu deux réunions les 7 avril et 6 octobre 2022 pour examiner ses activités d'appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et à la réalisation de ses objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. En outre, une réunion des Amis du Partenariat de collaboration sur les forêts s'est tenue le 11 mai 2022 en marge de la dix-septième session du Forum.

15. Le Partenariat a organisé des manifestations durant le quinzième Congrès forestier mondial qui a eu lieu du 2 au 6 mai 2022 à Séoul sous une forme hybride, notamment : un dialogue intitulé « Collaborative Partnership on Forests dialogue: climate change, conflicts and food insecurity – forest solutions to tackle effects of crises », le 2 mai ; une réunion intitulée « The role of forests in a post-coronavirus disease (COVID-19) recovery: reimagining the future of forests », le 4 mai ; la cérémonie de remise des prix des champions des forêts Wangari Maathai et une table

ronde « The forest champion's view: a special panel of Wangari Maathai Award winners », le 5 mai. Des membres du Partenariat ont contribué à une série de sessions thématiques et de rencontres durant le Congrès.

16. Le 30 mai, le Partenariat a organisé, en marge de la rencontre internationale « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », tenue les 2 et 3 juin à Stockholm, une manifestation intitulée « Protect, restore and sustainably use forests: building blocks for environmental and economic recovery ». Ce faisant, le Partenariat a eu l'occasion de présenter sa conception concernant la manière dont développement et environnement peuvent aller de pair, mettant l'accent plus particulièrement sur les possibilités offertes par les arbres et les forêts. Il a en outre montré sa détermination à aider les pays à redoubler d'efforts pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique en vue de se doter de systèmes agroalimentaires qui soient plus efficaces, inclusifs, résilients et durables et de poursuivre l'intégration de la protection, de la restauration et de l'utilisation durable des forêts dans le cadre de cette transformation.

17. Le 11 juillet, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, le Partenariat a tenu une rencontre intitulée « Building back better: forest pathways for a green recovery advancing the 2030 Agenda for Sustainable Development »<sup>2</sup>. La manifestation a réuni des représentants d'organisations internationales, des ministres, des jeunes et le secteur privé pour un débat axé sur les moyens de faire en sorte que le développement de solutions localement adaptées, d'innovations et d'investissements dans les jeunes talents et les idées neuves soit partie intégrante de l'action de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et conduise à la mobilisation de toute la société tel que prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

18. Le 17 novembre, le Partenariat a organisé un dialogue de haut niveau sur les moyens de faire reculer la déforestation, durant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>3</sup>. La manifestation a réuni de hauts représentants de six organisations membres du Partenariat, offrant une occasion de débattre des mesures, de la transparence et du financement nécessaires à l'accélération des efforts visant à renverser le mouvement de déforestation dans le contexte des engagements mondiaux actuels, dont le partenariat des dirigeants en faveur des forêts et du climat, mis en place durant la vingt-septième session de la Conférence. Ce dialogue a également permis de définir les dispositions à adopter pour conduire une action encore plus ambitieuse et remplir les engagements pris dans le monde, notamment l'accélération de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de ses objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial. Les débats ont mis l'accent, entre autres, sur les possibilités offertes par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le Partenariat d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et à accéder à des moyens de financement multilatéraux ; le rôle clé des forêts dans la transformation des systèmes agroalimentaires ; la réalisation des objectifs fixés dans les trois Conventions de Rio, y compris au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; la nécessité impérieuse de faire participer les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales aux efforts visant à faire reculer la déforestation.

<sup>2</sup> Voir à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=20000&nr=7392&menu=2993>.

<sup>3</sup> Voir à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/events/cop27-cpf-high-level-dialogue/index.html](http://www.un.org/esa/forests/events/cop27-cpf-high-level-dialogue/index.html) et [www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/meetings/cop27-high-level-dialogue-of-the-collaborative-partnership-on-forests-on-turning-the-tide-on-deforestation](http://www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/meetings/cop27-high-level-dialogue-of-the-collaborative-partnership-on-forests-on-turning-the-tide-on-deforestation).

19. Le Partenariat tiendra également une réunion en corrélation avec l'initiative institutionnelle du Partenariat de collaboration sur les forêts, qui devrait avoir lieu en février 2023 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome.

### 3. Initiatives conjointes du Partenariat

20. Depuis la fin de la dix-septième session du Forum, le Partenariat a continué de s'attacher à mener à bien les initiatives conjointes décrites ci-après.

#### *Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier)*

21. L'Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) du Partenariat de collaboration sur les forêts contribue directement à l'objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et indirectement à tous les autres objectifs.

22. En 2022, des manifestations ont été organisées par le secrétariat du Forum, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres membres du Partenariat en célébration de la Journée internationale des forêts. La FAO a préparé un spot vidéo, qui a été diffusé pendant un mois sur les principales chaînes de télévision mondiales, et elle a créé un site Web consacré à la Journée internationale.

23. Les cinq branches du Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier (Afrique, Europe et Asie centrale, Asie-Pacifique, Méditerranée et Proche-Orient et Amérique latine et Caraïbes) ont conçu, développé et soutenu l'action de communication et d'information aux niveaux régional et national concernant, en particulier, le quinzième Congrès forestier mondial, le prix Wangari Maathai des champions des forêts et la Journée internationale des forêts.

24. Le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier proposera des thèmes pour les éditions 2024 et 2025 de la Journée internationale des forêts. La FAO et le secrétariat du Forum proposent divers moyens de sensibilisation à utiliser pour communiquer avec les États membres du Forum. La communication en temps voulu des thèmes annuels de la Journée internationale permet d'assurer à l'échelle mondiale, régionale et nationale, la diffusion coordonnée et concertée de sujets relatifs aux forêts auprès d'un vaste public.

25. Les branches régionales du Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier appuient en parallèle une initiative de sensibilisation aux bénéfices des produits du bois, l'objectif étant de changer la perception générale du public qui ne reconnaît pas les bienfaits de l'utilisation des forêts et de la gestion forestière, au lieu de promouvoir des mesures strictes de conservation et de protection ; cette action est menée au titre de l'initiative conjointe « Du bois durable pour un monde durable » du Partenariat et à l'appui des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. La FAO a produit plusieurs vidéos et animations, deux d'entre elles (portant sur l'utilisation du bois comme matériau de construction dans un climat évolutif) ayant été mises en ligne durant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ayant été vues jusqu'à présent plus de 1,2 million de fois.

#### *Éducation forestière*

26. L'initiative conjointe relative à l'éducation forestière et au renforcement des capacités et des connaissances au profit de forêts durables est menée par la FAO, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, l'Organisation

internationale des bois tropicaux et le Centre de recherche forestière internationale-Centre mondial d'agroforesterie, avec la collaboration du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Forum. Elle est étroitement liée au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et aux six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les organisations chefs de file ont périodiquement tenu des réunions facilitées par l'Union internationale des instituts de recherches forestières afin de poursuivre le développement d'activités.

27. L'initiative conjointe a contribué en matière d'éducation forestière à l'élaboration du programme du sous-thème 5 du quinzième Congrès forestier mondial. De nouvelles conclusions et recommandations issues d'une étude mondiale sur l'éducation forestière qui devait paraître plus tard en 2022 ont été présentées et examinées lors d'une session du Congrès consacrée à l'amélioration de la communication et de l'éducation. Dans le cadre du Congrès également, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont organisé une manifestation parallèle qui visait à tirer parti de toutes les possibilités offertes par l'éducation forestière tertiaire dans le monde, l'accent ayant été mis sur les connaissances autochtones et locales. Dans la Déclaration de Séoul sur les forêts, les participants au Congrès ont noté le besoin d'investir davantage dans le renforcement des capacités en matière d'éducation forestière et de communication sur les forêts et de développer la recherche de sorte à améliorer la compréhension et la connaissance des avantages liés à la gestion durable des forêts et des arbres. Ces manifestations sont également venues enrichir l'étude mondiale sur l'éducation forestière.

28. Les nouvelles conclusions de l'étude ont été également communiquées par l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale des instituts de recherches forestières dans le cadre de sessions qui étaient consacrées respectivement aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 17, lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui a eu lieu en juillet 2022.

29. La version finale de l'étude intitulée *Global Assessment of Forest Education* a été présentée lors de la vingt-sixième session du Comité des forêts de la FAO, qui s'est tenue en octobre 2022 à Rome. L'étude se fonde sur les résultats de l'enquête mondiale sur l'éducation forestière, complétée par les conclusions de six rapports d'évaluation régionaux traitant du sujet, qui a été menée dans le cadre d'un projet visant à la création d'une plateforme mondiale ad hoc et au lancement d'une initiative conjointe sous l'égide du Partenariat de collaboration sur les forêts, avec le soutien financier du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture. Le rapport contient des recommandations à l'intention de gouvernements nationaux, d'établissements d'enseignement, d'organisations et de donateurs internationaux et d'organes régionaux coopérants, qui portent sur les moyens d'améliorer la formation et l'éducation forestières du point de vue des contenus et des outils, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et les dimensions sociales du sujet.

30. En tant que contribution à cette initiative, l'Organisation internationale des bois tropicaux a produit quatre modules de formation sur les chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux officielles et durables du bassin du Congo, en coopération avec le Réseau des organismes de formation à l'environnement et à la foresterie d'Afrique centrale, en vue d'élargir l'accès aux marchés des bois tropicaux produits dans la sous-région et d'accroître la contribution du secteur au développement durable, à l'atténuation des changements climatiques et au règlement d'autres problèmes. Ces modules sont des produits qui relèvent du programme relatif aux chaînes d'approvisionnement officielles et durables de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

31. L'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont publié une série de modules d'apprentissage en libre accès avec les présentations PowerPoint correspondantes, qui doit permettre aux lycéens et aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en matière de restauration des paysages forestiers. Par ailleurs, l'Union a poursuivi la mise à l'essai d'un prototype mis au point avec le concours de l'Allemagne concernant la plateforme en ligne dédiée à la foresterie, qui servira à partager l'information et à travailler en réseau dans le domaine de l'éducation forestière.

#### *Facilitation du financement forestier*

32. Créé en application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier est dirigé et coordonné par le secrétariat du Forum. Le Réseau collabore étroitement avec les États membres du Forum et les membres du Partenariat à la mise en œuvre de ses priorités définies dans le cadre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, contient des informations détaillées à ce sujet (E/CN.18/2023/4).

#### *Groupe international d'experts sur les forêts*

33. L'initiative relative au groupe international d'experts sur les forêts est coordonnée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières<sup>4</sup>. Elle permet de réunir périodiquement des groupes internationaux d'experts qui s'emploient à synthétiser et à évaluer les données scientifiques existant sur des problèmes liés aux forêts de première importance à l'échelle mondiale, dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire, globale et transparente, pour ensuite produire des rapports d'évaluation appelés à permettre la prise de décisions plus éclairées. Depuis son lancement en 2007, sept évaluations thématiques ont été réalisées dans le cadre de l'initiative.

34. L'initiative relative au groupe international d'experts sur les forêts contribue à la réalisation de tous les objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial. Elle présente notamment un intérêt pour la réalisation de la cible 5 de l'objectif n° 4, qui vise à améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires, ainsi que pour la réalisation de l'objectif n° 6 qui porte sur le renforcement de la coopération, de la coordination, de la cohérence et des synergies en ce qui concerne les programmes relatifs aux forêts entre les membres du Partenariat. Dans ses rapports, le rapport traite également de la contribution des forêts à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectif mondial relatif aux forêts n° 5). Ainsi, l'étude la plus récente réalisée par le groupe sur les forêts et la pauvreté<sup>5</sup> a fourni des éléments utilisés lors de la seizième session du Forum en 2021 et a contribué à l'objectif de développement durable n° 1 sur l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à la cible 1 de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 relatif à l'élimination de la pauvreté pour toutes les populations tributaires des forêts. De la même façon, l'évaluation menée par le groupe d'experts sur les forêts

<sup>4</sup> Voir à l'adresse suivante : [www.iufro.org/science/gfep](http://www.iufro.org/science/gfep).

<sup>5</sup> *Forests, Trees and the Eradication of Poverty: Potential and Limitations: A Global Assessment Report*, Daniel C. Miller, Stephanie Mansourian et Christoph Wildburger, eds., Union internationale des instituts de recherches forestières, World Series, vol. 39 (Vienne, Union internationale des instituts de recherches forestières, 2020). Disponible à l'adresse suivante : [www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-poverty](http://www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-poverty).

et l'eau<sup>6</sup> a permis d'étudier les liens entre l'objectif de développement durable n° 6 sur l'eau et l'objectif 15 sur les forêts, contribuant à la treizième session du Forum, en 2018.

35. En 2021, l'initiative relative au groupe international d'experts sur les forêts a lancé une nouvelle étude sur les forêts et la santé humaine<sup>7</sup>, qui fournira des informations scientifiques fiables, essentielles pour faire jouer efficacement les synergies et opérer des rééquilibres optimaux entre la santé humaine et la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes forestiers et des arbres dans d'autres utilisations des terres. L'étude contribuera à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n°s 2 et 4 ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant en évidence les liens entre l'objectif de développement durable n° 3 sur la bonne santé et le bien-être et l'objectif 15 sur la vie terrestre, ainsi que les liens pertinents avec les autres objectifs de développement durable.

36. À la suite de la création du groupe d'experts et de l'élaboration des premiers projets de texte en 2021 et au début de 2022, les auteurs ont soumis un projet affiné à l'examen des pairs en juin 2022. Le projet d'étude a ensuite été attentivement examiné par 10 pairs et experts techniques de différents domaines. La troisième réunion du groupe d'experts, qui comptait 23 participants et a eu lieu sous une forme hybride à Vienne du 26 au 28 septembre, a permis d'analyser les observations issues de l'examen et d'y répondre, d'affiner et d'harmoniser les textes des chapitres et d'envisager la suite des opérations. La version finale des chapitres a été achevée en novembre 2022 et éditée en décembre 2022 et en janvier 2023, la mise en page et l'impression devant être achevées d'ici à février-mars 2023.

37. Dans sa version définitive, l'étude sur les forêts et la santé humaine devrait être publiée en mars 2023 dans le contexte de la Journée internationale des forêts. Elle apportera une contribution à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et à d'autres instances internationales qui examinent des questions liées aux forêts, comme la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

#### *Un financement vert pour des paysages durables*

38. Créé au titre de l'initiative relative au financement vert pour des paysages durables, le Good Food Finance Network œuvre en collaboration avec quatre autres institutions partenaires à la mobilisation d'acteurs financiers des secteurs public et privé en vue de remédier au déficit de financement des systèmes alimentaires durables, notamment par la production de produits de base sans déforestation, l'agriculture régénératrice et l'agroforesterie. Le groupe de haute ambition, initiative de la direction du Réseau, qui est composé d'institutions financières publiques et privées, dont des fonds mondiaux pour l'environnement, des banques, des gestionnaires de biens, des entreprises de technologie financière et des agro-industries, a publiquement annoncé des cibles spécifiques à atteindre dans un délai défini dans divers domaines ciblés comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre la déforestation, la restauration des terres et les investissements dans l'adaptation, lors de la session sur le financement de la transition

<sup>6</sup> *Forest and Water on a Changing Planet: Vulnerability, Adaptation and Governance Opportunities: A Global Assessment Report*, Irena Creed et Meine van Noordwijk, eds., Union internationale des instituts de recherches forestières, World Series, vol. 38. (Vienne, Union internationale des instituts de recherches forestières, 2018). Disponible à l'adresse suivante : [www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-water](http://www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-water).

<sup>7</sup> Voir à l'adresse suivante : [www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-human-health](http://www.iufro.org/science/gfep/gfep-initiative/panel-on-forests-and-human-health).

vers des systèmes alimentaires durables et équitables coorganisée par le Réseau, qui a eu lieu dans le cadre de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, préparant ainsi le terrain à la conduite d'une action ambitieuse, transparente et responsable dans tout le secteur concerné.

39. Le pôle de financement des terres, lancé en novembre 2022, a été conçu pour faciliter l'accès des entreprises de foresterie et des microentreprises et petites et moyennes entreprises agricoles à divers types de financiers, dont les banques, les investisseurs d'impact et les institutions financières. Immédiatement après le lancement, un atelier a été organisé pour permettre aux premières entreprises concernées de s'enregistrer sur la plateforme.

40. On trouvera des informations à jour sur les résultats de cette initiative sur le site Web de Good Food Finance Network<sup>8</sup>.

#### *Simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale*

41. L'initiative conjointe sur la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale est axée sur l'harmonisation des rapports consacrés aux ressources forestières et à leur gestion et sur l'utilisation de ces rapports dans le cadre de divers processus et conventions. Elle vise à améliorer la couverture, la qualité et la transparence des données d'information relatives aux forêts et à réduire la charge de travail des pays en matière de rapports sur les forêts.

42. Dernièrement, les travaux menés au titre de cette initiative ont porté essentiellement sur l'amélioration de la méthode d'établissement de rapports sur les forêts primaires, la simplification de l'évaluation des ressources forestières mondiales pour 2025 et les progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Avec les apports des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, la FAO a élaboré un rapport intitulé *Status of, and Trends in, the Global Core Set of Forest-related Indicators*<sup>9</sup> et une analyse séparée sur l'utilisation de ces indicateurs<sup>10</sup>.

43. De plus amples informations sur les procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts figurent dans la note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports (E/CN.18/2023/5).

#### *Du bois durable pour un monde durable*

44. L'initiative « Bois durable pour un monde durable » est dirigée par le Centre de recherche forestière internationale-Centre mondial d'agroforesterie, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Banque mondiale et le World Wide Fund for Nature International. Elle vise à renforcer les chaînes de valeur durables du bois afin d'améliorer leur contribution aux objectifs de développement durable.

<sup>8</sup> Voir à l'adresse suivante : <https://goodfood.finance>.

<sup>9</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Partenariat de collaboration sur les forêts, *Status of, and Trends in, the Global Core Set of Forest-related Indicators* (Rome, FAO, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cb9963en>.

<sup>10</sup> Voir FAO et Partenariat de collaboration sur les forêts, *An Assessment of Uptake of the Global Core Set of Forest-related Indicators* (Rome, FAO, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cc2223en>.

45. Depuis le lancement de l'initiative en 2018, l'accent a été mis sur les dialogues réunissant l'éventail des parties concernées au sujet des chaînes de valeur durables du bois à l'échelle mondiale, régionale et nationale ; dans ce cadre ont été examinées les possibilités de développement du secteur conformément aux priorités nationales et aux objectifs arrêtés à l'échelle mondiale ainsi que les difficultés rencontrées dans cette entreprise, ce qui a débouché sur l'élaboration de feuilles de route et de plans d'action et a permis une mobilisation des ressources.

46. Dans le cadre de cette initiative, la FAO collabore avec le Centre de promotion du bois du Cameroun et le World Wide Fund for Nature International afin d'améliorer le cadre institutionnel de la production de bois au Cameroun par l'évaluation des chaînes de valeur et la restructuration du Centre, dans l'intention de jouer un plus grand rôle dans les chaînes de valeur du bois nationales, en particulier d'y inclure officiellement et durablement les producteurs artisanaux. Dans le bassin du Congo, l'Organisation collabore avec l'Association technique internationale des bois tropicaux en consultation avec le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République démocratique du Congo, l'objectif étant d'élaborer des feuilles de route permettant d'accroître la durabilité, la productivité et la légalité de la production du bois sur les marchés intérieurs et régionaux. Ces collaborations à l'échelle nationale et régionale ont débouché sur l'organisation au Cameroun d'un deuxième dialogue « Bois durable pour un monde durable », qui s'est déroulé en décembre 2022 autour de la question du bois durable comme partie intégrante des stratégies relatives aux changements climatiques et a été l'occasion de débats sur la production axée sur les marchés intérieurs et africains.

47. Les travaux conjoints de l'initiative « Bois durable pour un monde durable » et du Mécanisme forêts et paysans de la FAO ont été axés sur le développement des capacités des petits exploitants agricoles et des associations de producteurs, l'élaboration de plans d'activité et l'accès au financement, notamment par des formations dispensées en présentiel sur la création d'entreprises rentables, destinées aux producteurs forestiers kényans et ougandais. Avec l'appui de la FAO, il a été procédé au Kenya à une évaluation des chaînes de valeur forestières qui a permis de recenser les sources de financement ciblant les petits producteurs-exploitants et les petites et moyennes entreprises ; en outre, un dialogue autour de la filière du bois axé sur les stratégies orientées vers l'action et susceptibles de catalyser les investissements a conduit ce pays à demander l'élaboration d'une stratégie de financement pour son secteur forestier. Également au titre de l'initiative, la FAO a fourni une assistance technique en vue de l'application de la démarche relative aux chaînes de valeur à la stratégie de financement du secteur forestier récemment élaborée au Suriname, dans le cadre des activités relevant du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, menées par ce pays.

48. En 2022, l'initiative « Bois durable pour un monde durable » a produit un travail normatif visant à appuyer l'élaboration des politiques par la publication du document « Global forest sector outlook for 2050 », élaboré conjointement avec l'Organisation internationale des bois tropicaux, qui présente une évaluation de la demande future en bois et des sources de ce matériau dans une perspective économique durable, ainsi que par la production d'informations et de données issues de six études de cas nationales (Brésil, Finlande, Ghana, Hongrie, Malawi et République de Corée) sur l'importance économique que revêt le secteur forestier dans ces pays et son articulation aux autres secteurs. S'est également inscrit dans ce travail normatif le lancement d'un guide d'apprentissage pour la conception de projets forestiers rentables qui est associé à un module en ligne actuellement mis au point en collaboration avec le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages de la FAO. Une action est également déployée dans le cadre de l'initiative en vue d'élaborer un document visant à rendre opérationnelle une démarche axée sur les

chaînes de valeur dans le domaine de la foresterie, l'objectif étant d'améliorer la durabilité et d'accroître le financement, et également d'intégrer des composantes socioéconomiques dans le système pour l'accès, le traitement et l'analyse de données pour la surveillance des terres aux fins d'une planification mondiale de la restauration.

49. Toujours au titre de cette initiative, l'Organisation internationale des bois tropicaux exécute des projets visant à promouvoir une utilisation durable du bois sur les marchés intérieurs du secteur en Indonésie, en Thaïlande et au Viet Nam. Elle met également en œuvre des activités relevant du programme relatif aux chaînes d'approvisionnement officielles et durables, notamment deux nouvelles activités financées par l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement de Macao, lesquelles, en 2022, aux fins de l'édification de chaînes d'approvisionnement en produits forestiers officielles et durables ont consisté à : a) concourir à la création et à la mise en service de la plateforme relative à l'indice mondial des prix du bois ; b) appuyer à titre d'essai le fonctionnement collaboratif du système de traçabilité du bois fondé sur la technologie de la chaîne de blocs. Les deux activités ont démarré en juin 2022 et se déroulent conformément aux plans de travail. Toutes deux ont progressé de manière notable, le premier relevé mensuel de l'indice mondial des prix du bois ayant été publié le 8 décembre 2022.

50. En outre, l'initiative « Bois durable pour un monde durable » et l'initiative conjointe relative au Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier ont contribué à l'organisation de la Journée internationale des forêts de 2022 sur le thème des forêts et de la production et de la consommation durables, et ont donné lieu à une proposition de lancement d'une initiative mondiale de sensibilisation propice à la recherche de solutions lors du quinzième Congrès forestier mondial, l'objectif étant d'accélérer les retombées bénéfiques du bois durable sur les décisions prises en matière d'orientations, d'investissements et de consommation. La FAO a produit plusieurs vidéos et animations. Deux d'entre elles, portant sur l'utilisation du bois comme matériau de construction dans un climat évolutif, ont été mises en ligne durant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont été vues jusqu'à présent plus de 1,2 million de fois.

#### *Prix Wangari Maathai*

51. Le Partenariat décerne périodiquement le prix Wangari Maathai à des personnes qui ont contribué à préserver, restaurer et gérer durablement des forêts. Ce prix a été créé en 2012 à la mémoire de Wangari Maathai, un environnementaliste kényan lauréat du prix Nobel de la paix.

52. Cécile Ndjebet, une Camerounaise, a remporté le prix 2022 pour avoir contribué de manière remarquable à la préservation des forêts et pour avoir amélioré la vie de celles et ceux qui en dépendent. En plus de bénéficier de la reconnaissance internationale et du prestige associés à ce prix, la lauréate a reçu la somme de 20 000 dollars et une aide financière pour se rendre à la cérémonie de remise du prix, qui a eu lieu lors du quinzième Congrès forestier mondial, le 5 mai.

53. Un groupe d'experts renommés en foresterie a sélectionné M<sup>me</sup> Ndjebet en se fondant sur le travail remarquable qu'elle avait accompli pour conserver, restaurer et gérer durablement des forêts ainsi que sur son action de sensibilisation au rôle clé des forêts qui offrent des ressources aux populations locales et des moyens de subsistance en milieu rural. Il s'est penché sur ce que les candidats et candidates avaient fait pour autonomiser les femmes, les jeunes et la société civile, encourager la participation sociale, promouvoir les réseaux et améliorer la visibilité et la valeur socioculturelle des forêts.

54. Outre la lauréate, le jury a également honoré deux vice-champions : Constantino Auca Chutas, Président de Asociación Ecosistemas Andinos (Pérou) et Thais Corral, cofondatrice de Women's Environment and Development Organization (Brésil).

55. La campagne de communication organisée par le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier pour l'attribution des prix des champions des forêts Wangari Maathai a donné lieu à la création d'une nouvelle vidéo d'hommage aux champions, à des vidéos-annonces postées sur les médias sociaux, à une interview de la lauréate, à la diffusion de communiqués de presse, à une vaste couverture médiatique, y compris dans les médias sociaux, et à l'organisation de la cérémonie de remise des prix et de la table ronde des champions susmentionnées.

56. Green Belt Movement, organisation de défense de l'environnement fondée par Wangari Maathai, vise à donner aux populations, aux femmes en particulier, les moyens de préserver leur environnement et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Grâce à son action, 51 millions d'arbres ont été plantés au Kenya. L'esprit de l'organisation se perpétue à travers la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) qui lance un appel au ralliement pour la protection et le renouveau des écosystèmes dans le monde entier, au bénéfice des gens et de la nature.

57. Les précédents champions des forêts, lauréats du prix Wangari Maathai, sont le Népalais Narayan Kaji Shrestha, dirigeant népalais d'un mouvement local de foresterie (2012), la Mexicaine Martha Isabel « Pati » Ruiz Corzo, organisatrice de campagnes en faveur de l'environnement (2014), l'Ougandaise Gertrude Kabusimbi Kenyangi, militante de la cause forestière (2015), la Brésilienne Maria Margarida Ribeiro da Silva, militante de la cause forestière (2017) et le Burundais Léonidas Nzigiympa, militant de la cause forestière (2017).

#### *Inverser la tendance à la déforestation*

58. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général et en complément de l'action menée dans les pays pour arrêter la déforestation, le Partenariat a poursuivi ses efforts visant à sensibiliser à cette cause, apportant ainsi sa contribution au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à ses objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial.

## **B. Contribution des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à la réalisation des priorités thématiques**

59. Depuis la dix-septième session du Forum, le secrétariat du Forum a continué d'œuvrer pour accroître les relations avec les partenaires régionaux et sous-régionaux concernés. Il a activement participé à plusieurs réunions régionales et s'est exprimé à la vingt-neuvième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO, tenue du 22 au 25 février 2022 ; à la vingt-troisième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, tenue du 22 au 26 août 2022 ; à la quatre-vingtième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe, tenue du 2 au 4 novembre 2022.

60. Des représentants du secrétariat du Forum ont également participé à la réunion d'experts Forest Europe, le 31 août 2022, et à la réunion du groupe d'experts sur les emplois verts, le 5 octobre 2022. Durant le deuxième Global Bamboo and Rattan Congress, les 7 et 8 novembre 2022, le secrétariat du Forum a organisé une session parallèle axée sur les moyens de donner plus d'ampleur à la mobilisation des ressources nécessaires à la gestion durable des forêts et à leur restauration.

61. Durant la dix-septième session du Forum, des représentants de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne ont eu une entrevue avec le secrétariat du

Forum avec lequel ils sont convenus d'organiser, du 6 au 10 février 2023, un atelier dont les participants se familiariseraient avec l'activité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et débattraient de l'élaboration d'une stratégie relative au financement forestier de la région et du renforcement des capacités des experts régionaux de mobiliser le financement forestier par le recours à toutes les sources possibles. Par ailleurs, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a animé un atelier de validation de la stratégie de financement forestier régionale et a élaboré un projet de note pour la Commission des forêts d'Afrique centrale en septembre 2022. La note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, contient de plus amples informations à ce sujet (E/CN.18/2023/4).

62. À sa vingt-sixième session, le Comité des forêts a invité la FAO à continuer de soutenir la participation de ses commissions régionales des forêts aux dialogues régionaux concernant le Forum, selon qu'il serait utile et dans les limites du mandat confié à l'organisation<sup>11</sup>.

63. Durant cette session, des représentants du secrétariat du Forum se sont entretenus avec les secrétaires des commissions régionales des forêts de la FAO en vue de partager des idées sur la manière de renforcer la collaboration existante avec le Forum, compte dûment tenu des mandats confiés à chacun.

### **C. Contribution des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques ; progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes**

64. Le secrétariat du Forum a continué d'œuvrer pour accroître les relations avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Il a poursuivi le développement des liens avec le grand groupe des entreprises et de l'industrie par l'intermédiaire de son coordonnateur au Conseil international des associations forestières et papetières, participant aux réunions du Comité consultatif sur les industries durables fondées sur l'exploitation de la forêt et entrant en contact avec des entités commerciales et industrielles axées sur les ressources forestières telles que Reforest'Action, une entité du secteur privé établie en France, dont la mission est de préserver, restaurer et créer des écosystèmes forestiers et agroforestiers dans le monde entier afin d'apporter des solutions aux problèmes des changements climatiques et de la perte de biodiversité. En consultation avec le secrétariat du Forum et après avoir obtenu l'approbation du Bureau de la dix-huitième session du Forum, le centre de coordination du grand groupe des entreprises et de l'industrie et Reforest'Action ont eu l'idée de proposer une table ronde sur l'agriculture régénératrice et le rôle que celle-ci jouait dans la promotion de la gestion durable des forêts, une réunion qui aura lieu dans le cadre de la dix-huitième session du Forum. Le secrétariat a poursuivi ses efforts pour assurer la participation des organisations philanthropiques aux travaux du Forum.

65. Le secrétariat du Forum a fait en sorte que les représentants des grands groupes continuent de participer activement à plusieurs activités durant la période intersessions, dont la célébration de la Journée internationale des forêts, le 21 mars 2022 ; le quinzième Congrès forestier mondial, en mai 2022 ; l'atelier régional sur les orientations relatives aux moyens de remédier aux effets de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts en Afrique, en octobre 2022 ; la réunion du groupe

<sup>11</sup> Voir le rapport du Comité des forêts sur les travaux de sa vingt-sixième session [paragraphe 30 d)]. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/nk728fr/nk728fr.pdf](http://www.fao.org/3/nk728fr/nk728fr.pdf).

d'experts du Forum sur la contribution de ce dernier au Programme 2030 et la participation des entités régionales et sous-régionales, des grands groupes et des autres parties prenantes, en janvier 2023 ; l'initiative institutionnelle relative à l'évaluation du Partenariat de collaboration sur les forêts, en février 2023. Les grands groupes ont également répondu au questionnaire-enquête sur l'évaluation de l'arrangement international sur les forêts en préparation de l'examen à mi-parcours de son efficacité qui sera réalisé par le Forum et portera de manière spécifique sur le sujet J, soit la participation des grands groupes et autres parties prenantes<sup>12</sup>.

66. L'appel à l'action pour les jeunes, conçu par le grand groupe des enfants et des jeunes, a été adopté au quinzième Congrès forestier mondial<sup>13</sup>. Ce document est le résultat de deux années d'efforts et de quatre consultations régionales auxquels ont participé plus de 600 organisations de jeunes et de jeunes experts âgés de 18 à 35 ans originaires du monde entier, qui ont mis en évidence les problèmes et formulé des recommandations sur la réelle utilité que revêtaient l'inclusion, la participation et la reconnaissance des jeunes dans le secteur forestier. Tous les futurs programmes de travail de l'International Forestry Students' Association et du grand groupe des enfants et des jeunes se fonderont sur cet appel.

## IV. Conclusion

67. Les partenaires du Forum, dont les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes, ainsi que les autres parties prenantes, continuent de jouer un rôle important dans les travaux du Forum, notamment les préparatifs en cours de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et d'autres activités du Forum.

68. Depuis l'achèvement de la dix-septième session du Forum en mai 2022, ces partenaires se sont pleinement impliqués dans les activités intersessions du Forum et ont poursuivi leur action pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Ils ont la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial et des objectifs de développement durable. Des efforts sont déployés pour assurer une plus large participation des partenaires régionaux et sous-régionaux et des grands groupes aux activités du Forum. À cet égard, il est nécessaire de réfléchir aux moyens de favoriser plus avant la collaboration mutuelle entre celui-ci et lesdits partenaires.

## V. Propositions

69. Les points suivants sont des suggestions à examiner à la dix-huitième session du Forum pour inclusion dans les propositions que la présidence soumettra à la dix-neuvième session du Forum :

a) Prendre note des efforts que fait le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres et les inviter à adopter d'autres mesures concrètes pour appuyer les travaux du Forum, en partageant les informations relatives à leur contribution aux priorités thématiques de celui-ci et en fournissant une assistance technique spécifique visant à accélérer la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial, et à rendre compte des progrès accomplis à la dix-neuvième session du Forum ;

---

<sup>12</sup> Pour plus d'informations, voir [E/CN.18/2023/6](#).

<sup>13</sup> Voir à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/3/cc0249fr/cc0249fr.pdf>.

b) Inviter les organes directeurs des organisations membres du Partenariat à intégrer pleinement les objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans leurs programmes de travail respectifs et à accroître le soutien à la mise en œuvre du plan de travail du Partenariat et au renforcement de son secrétariat ;

c) Inviter les États membres à envisager d'aider les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes, à renforcer leurs capacités techniques et de mobilisation des ressources et à participer davantage aux sessions du Forum et à ses réunions intersessions.

---